



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes de terre

Question écrite n° 76628

Texte de la question

Mme Véronique Besse appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que connaissent les producteurs de pommes de terre primeurs de Noirmoutier. Ces producteurs subissent la très forte concurrence des pommes de terre de conservation des grandes régions céréalières françaises, aidées par l'Europe pour les cultures céréalières et par l'État français pour la construction de frigos permettant de saturer le marché tout au long de l'année. Ils subissent également la forte présence de pommes de terre en provenance d'Israël. Troisième problème, le prix à la consommation est beaucoup trop élevé par rapport au prix de départ de la coopérative, rendant leur produit inabordable. Enfin, ils subissent la dégradation du marché. Elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour accompagner ces producteurs pour la promotion et la création de conditions favorables à la vente de ce produit très saisonnier, frais et périssable.

Texte de la réponse

Les producteurs de pommes de terre primeurs de Noirmoutier ont traversé une campagne difficile en 2005. La spécificité de cette production insulaire de qualité est cependant forte et constitue un atout que les professionnels valorisent à travers une stratégie de marque et une politique de qualité, notamment par des démarches de certification. Le ministère de l'agriculture est particulièrement attentif à soutenir cette stratégie, comme cela a été rappelé aux représentants des producteurs de l'île de Noirmoutier lors d'une réunion qui s'est tenue le 23 août 2005 et au cours de laquelle les nouveaux projets d'investissements et de promotion relatifs à la pomme de terre primeur ont été évoqués. Dès qu'ils seront finalisés, ces projets feront l'objet d'une instruction attentive de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR). En outre, il convient de préparer la prochaine campagne de ce produit dans les meilleures conditions. Le ministère de l'agriculture et l'ONIFLHOR mettront leurs moyens au service des représentants de la production de pommes de terre primeurs afin d'anticiper, avec l'aval de la filière, la mise en marché de ce produit et de l'accompagner dans des opérations d'animation et de promotions nécessaires pour dynamiser les ventes. À ce titre, il convient de définir de manière plus lisible pour le consommateur la notion de « primeur », en concertation avec les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Dans la même logique, les professionnels de la pomme de terre primeur ont été invités à se rapprocher de l'interprofession de la pomme de terre afin de mieux articuler les stratégies de commercialisation des pommes de terre primeurs en cohérence avec celle des pommes de terre de conservation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76628

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9846

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10809